

SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT

NOM DU PRODUIT
CODE DU PRODUIT
FOURNISSEUR

AGENT RÉDUCTEUR D'AMERTUME (NF01) (Naturel) (Poudre)

2847

MEDISCA Inc.

Tel.: 1.800.932.1039 | Fax.: 1.855.850.5855
661 Route 3, Unité C, Plattsburgh, NY, 12901
3955 Avenue Mesa Vista O., Unité A-10, Las Vegas, NV, 89118
6641 Rue Belt Line N., Suite 130, Irving, TX, 75063

MEDISCA Pharmaceutique Inc.

Tel.: 1.800.665.6334 | Fax.: 514.338.1693
4509 Rue Dobrin, St. Laurent, QC, H4R 2L8
21300 Gordon Way, Unité 153/158, Richmond, BC V6W 1M2

MEDISCA Australia PTY LTD

Tel.: 1.300.786.392 | Fax.: 61.2.9700.9047
Unité 7, Heritage Business Park
5-9 Rue Ricketty, Mascot, NSW 2020

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

CHEMTREC Jour et nuit. Pour appels du Canada ou des É-U: 1-800-424-9300
Centre d'information sur les poisons de NSW (Australie): 131 126
Centre national des urgences chimiques 44(0)1235239670

UTILISATIONS

Masque d'amertume et modificateur d'édulcorant.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSEMENT SGH

Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PICTOGRAMME

Ne s'applique pas

MENTION D'AVERTISSEMENT

Ne s'applique pas

MENTION(S) DE DANGER

Ne s'applique pas

EFFETS NOCIFS SUR LA
PHYSIOCHIMIE, LA SANTÉ HUMAINE
ET L'ENVIRONNEMENT.

Ne s'applique pas.

CONSEILS DE PRUDENCE

Prévention Ne s'applique pas

Intervention Ne s'applique pas

Entreposage Ne s'applique pas

Élimination Ne s'applique pas

CLASSEMENT HMIS

Danger(s) pour la santé

0

Inflammabilité

0

Réactivité

0

Protection Individuelle

B

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NOM CHIMIQUE	Ne s'applique pas			
NOM BOTANIQUE	Ne s'applique pas			
SYNONYME	Ne s'applique pas			
FORMULE CHIMIQUE	Ne s'applique pas			
NUMÉRO DE CAS	Ne s'applique pas			
NUMERO DE CAS ALTERNATIF	Ne s'applique pas			
POIDS MOLÉCULAIRE	Ne s'applique pas			
COMPOSITION	NOM CHIMIQUE	NUMÉRO DE CAS	NUMÉRO CE	% PAR POIDS
	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

D'après les connaissances du fournisseur, il n'y a aucun autre ingrédient présent dans les concentrations utilisées qui porte un danger pour la santé et donc, qui nécessiterait de figurer dans cette section.

NOTES Polyphénol produit par un fruit qui agit comme un atténuant d'amertume et un modificateur édulcorant.

*Propriétaire : Les ingrédients désignés dangereux ont été évalués selon les normes de la sécurité au travail. En accord avec 29 CFR 1910.1200, le pourcentage exact de la composition du mélange a été gardé en tant que secret de fabrication.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	Rincer les yeux avec des quantités copieuses d'eau pendant 15 minutes en séparant les paupières avec les doigts. Si l'irritation persiste, obtenir de l'aide médicale.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU	Ne devrait pas être un danger dans les conditions prévues d'utilisation. Laver avec du savon et de l'eau si une irritation se produit. Consulter un médecin si l'irritation se développe et persiste. Laver avec du savon et de l'eau pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, obtenir de l'aide médicale.
SI INGÉRÉ	Ne devrait pas être un danger dans les conditions prévues d'utilisation. Appelez un médecin. Laver la bouche avec eau. Ne pas faire vomir sans conseil médical.
SI INHALÉ	Porter la victime dans un endroit aéré. Si la personne ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si la personne a de la difficulté à respirer, donner de l'oxygène. Appeler un médecin.
SYMPTÔMES ET EFFETS	Ne devrait pas présenter un danger significatif si utilisé sous les conditions prévues.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

DANGERS SPÉCIFIQUES DU PRODUIT CHIMIQUE	Ne s'applique pas
PROPRIÉTÉS INFLAMMABLES	Peut être combustible à des températures élevées.
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX	Durant un incendie, des vapeurs dangereuses seront produites
AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS ET INAPPROPRIÉS	Petit feu: produit chimique sèche, CO2 ou eau pulvérisée. Grand feu: produit chimique sèche, CO2, mousse résistante à l'alcool ou eau pulvérisée. Éviter de mouiller l'intérieur des récipients.
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS	Porter un respirateur autonome et des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Porter une protection respiratoire. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers une zone sécuritaire. Éviter de respirer la poussière.

MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR L'ISOLATION DU PRODUIT

Si sur le sol, balayer ou pelleter le matériel et placer dans un récipient approprié. Minimiser la génération de poussière.

PROCÉDURES DE NETTOYAGE

Ne pas toucher les contenants endommagés ou la matière renversée sans porter les vêtements de protection appropriés. Porter un respirateur, des lunettes protectrices appropriées, des bottes de caoutchouc et des gants de caoutchouc épais. Arrêter la fuite si possible de le faire sans risque. Empêcher la pénétration dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éteindre toutes les sources d'ignition. Évacuer le secteur. Si nécessaire, employer un brouillard d'eau pour disperser les vapeurs. Absorber la matière avec de la vermiculite compatible ou un autre matériel absorbant. Placer la matière dans des récipients appropriés et étiquetés en vue de leur élimination. Aérer la région affectée et nettoyer le site du déversement après que la matière soit ramassée. Ne pas déverser dans le système d'égout ni dans les descentes d'eau.

RÉFÉRENCE AUX AUTRES SECTIONS

Voir la section 7 pour des renseignements sur la manipulation sécuritaire. Voir la section 8 pour des renseignements sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour des renseignements sur l'élimination des déchets.

SECTION 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PROCÉDURES DE MANUTENTION

Ne pas inhaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter toute exposition prolongée ou répétée. Laver à fond après toute manutention. Entreposer à l'écart des matières incompatibles, dans un endroit bien ventilé. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Entreposer selon les règlements locaux. Ne pas conserver dans des contenants non étiquetés. Les contenants ayant été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale afin d'empêcher les fuites. Utiliser des procédures de nettoyage adéquates pour éviter toute contamination de l'environnement.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE

Entreposer à l'écart des matières incompatibles, dans un endroit bien ventilé. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Entreposer selon les règlements locaux. Ne pas conserver dans des contenants non étiquetés. Les contenants ayant été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale afin d'empêcher les fuites. Utiliser des procédures de nettoyage adéquates pour éviter toute contamination de l'environnement.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE UTILISATION(S) FINALE SPÉCIFIQUE

Conserver dans le contenant original, bien fermé, à l'abri de l'exposition directe au soleil et à l'humidité.

Voir section 1

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom Chimique: Ne s'applique pas Numéro de CAS: Ne s'applique pas

	Pays	Valeur limite-8 heures		Valeur limite-Court terme		IDLH	REL	Consultatif	Remarques
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³				
OSHA	USA	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/D	N/D
ACGIH	USA	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/D	N/D
NIOSH	USA	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/D	N/D
WEEL	USA	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/D	N/D
HSIS	Australie	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/D	N/D
HSE	UK	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/D	N/D
GESTIS	Ajouter un pays	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/D	N/D

N/L = Non Listé ; N/D = N'est pas Disponible

Les PELs sont des TWA de 8 heures = valeur limite - huit heures

TWA plafond ou court terme = STEL = valeur limite - court terme

DIRECTIVES D'EXPOSITION

Consulter les autorités locales afin d'obtenir les limites d'exposition provinciales ou de l'État. Fraction de particules respirables, non réglementées autrement : 5 mg /m³

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Yeux: Porter des lunettes protectrices appropriées ou des lunettes de sécurité chimique comme décrit par SIMDUT ou OSHA dans les règlements de protection du visage et des yeux 29 CFR 1910.133 ou dans la Norme Européenne EN166. **Peau:** Porter des gants appropriés pour empêcher l'exposition au produit. **Vêtements:** Porter des vêtements de protection appropriés pour minimiser le contact avec la peau. **Respirateurs:** Suivre les règlements de respirateur SIMDUT ou OSHA trouvés dans 29 CFR 1910.134 ou la Norme européenne EN 149. Utiliser un respirateur approuvé par NIOSH/MSHA ou par la norme européenne EN 149 si les limites d'exposition sont excédées ou si une irritation se développe ou d'autres symptômes sont ressentis. **Risques thermiques:** Pour les produits présentant un risque thermique, un équipement de protection individuelle approprié doit être utilisé.

CONTRÔLES D'INGÉNIEURIE

Pas nécessaire pour une utilisation normale. Manœuvrer selon les bonnes pratiques de travail.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE

Solide

DESCRIPTION

Poudre beige, inodore.

SOLUBILITÉ

Presque insoluble dans l'eau; soluble dans l'alcool, l'éther, le benzène, le DMSO et la pyridine.

ODEUR

Inodore

INFLAMMABILITÉ

Peut être combustible à des températures élevées

TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION

Pas disponible

POINT D'ÉBULLITION

Pas disponible

TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION

Pas disponible

TAUX D'ÉVAPORATION

Pas disponible

LIMITE EXPLOSIVE

Pas disponible

POINT D'IGNITION

Pas disponible

log P (OCTANOL-EAU)

Pas disponible

LIMITE INFLAMMABILITÉ INFÉRIEURE / LIMITE EXPLOSIVE

Pas disponible

POINT DE FUSION/CONGÉLATION

215 °C, 419 °F

SEUIL D'ODEUR

Pas disponible

PROPRIÉTÉ OXYDANTES

Pas disponible

pH

Pas disponible

DENSITÉ RELATIVE (EAU = 1)

Pas disponible

GRAVITÉ SPÉCIFIQUE

Pas disponible

LIMITE INFLAMMABILITÉ SUPÉRIEURE/ LIMITE EXPLOSIVE

Pas disponible

DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1)

Pas disponible

TENSION DE VAPEUR

Pas disponible

VISCOSITÉ

Pas disponible

Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme une spécification.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ

Non établie

STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées

SUBSTANCES INCOMPATIBLES

Oxydants forts

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Émanations toxiques de monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, d'oxyde d'azote et d'autres gaz peuvent se produire
POLYMÉRISATION DANGEREUSE	Ne se produira pas
POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES	Non établie
CONDITIONS À ÉVITER	Humidité, lumière du soleil et températures extrêmes

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË	Orale: Rat: DL50: (mg/kg): N'est pas disponible Cutané: Lapin: DL50: (mg/kg): N'est pas disponible Inhalation: Rat: CL50: (mg/L/4hr): N'est pas disponible
CORROSION/IRRITATION CUTANÉE	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
SENSIBILISATION CUTANÉE	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
EFFET MUTAGÈNE SUR LES CELLULES GERMINALES	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
CANCÉROGÉNÉCITÉ	OSHA Basé sur des informations disponibles auprès du fournisseur, aucun composant de ce produit n'est répertorié. NTP Basé sur des informations disponibles auprès du fournisseur, aucun composant de ce produit n'est répertorié. CIRC Basé sur des informations disponibles auprès du fournisseur, aucun composant de ce produit n'est répertorié. Proposition 65 de la Californie Basé sur des informations disponibles auprès du fournisseur, aucun composant de ce produit n'est répertorié.
INFORMATIONS DE CANCÉROGÉNÉCITÉ	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
TOXICITÉ POUR LE SYSTÈME REPRODUCTEUR	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
DANGER PAR ASPIRATION	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
SIGNES ET LES SYMPTÔMES D'EXPOSITION	Ne devrait pas présenter un danger significatif si utilisé sous les conditions prévues.
EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ	Inhalation Ne devrait pas être un danger dans les conditions prévues d'utilisation. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Ingestion Ne devrait pas être un danger dans les conditions prévues d'utilisation. Peau Ne devrait pas être un danger dans les conditions prévues d'utilisation. Peut provoquer une irritation cutanée. Yeux Peut provoquer une irritation oculaire.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

TOXICITÉ

CE50 : 48 Hr: Crustacea: (mg/L): N'est pas disponible
 CL50: 96 Hr: Poisson: (mg/L): N'est pas disponible
 CE50: 72 ou 96 Hr: Algues (ou d'autres plantes aquatiques): (mg/L): N'est pas disponible

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Pas disponible

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Pas disponible

MOBILITÉ DANS LE SOL

Presque insoluble dans l'eau

AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES

Ne pas utiliser lorsque les plantes fleurissent: le produit est toxique pour les abeilles.

Ce produit n'est pas destiné à être libéré dans l'environnement.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION
ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Éliminer conformément à la réglementation locale/fédérale . Éviter de libérer dans l'environnement.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
NOM D'EXPÉDITION DE L'ONU

Produit non dangereux

NUMÉRO ONU

Ne s'applique pas

CLASSE

Ne s'applique pas

GROUPE D'EMBALLAGE

Ne s'applique pas

AUSTRALIE
HAZCHEM

Ne s'applique pas

EU
**TRANSPORT EN VRAC SELON ANNEXE
II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78
ET CODE IBC**

Pas listé

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Pas disponible

**INFORMATIONS D'EXPÉDITION
SPÉCIALES**

Ne s'applique pas

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION
RÈGLEMENTS DES ETATS UNIS

Nom Chimique & numéro de CAS	CERCLA 40 CFR Partie 302.4	SARA (Titre III) 40 CFR	EPA 40 CFR Partie 355		Droit de Savoir (Right-to-know)			Proposition 65 de la Californie
			Annexe A	Annexe B	Pennsylvanie	New Jersey	Massachusetts	
Ne s'applique pas	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L

N/L = Non listé; X = Listé

RÈGLEMENTS AUSTRALIENS

Nom Chimique & numéro de CAS	Règlements pour Poisons et les Marchandises Thérapeutiques	Loi des Marchandises Thérapeutiques	Code De Pratique - Précurseurs De Drogues Illicites
Ne s'applique pas	N/L	N/L	N/L

N/L = Non listé

RÈGLEMENTS EU

Nom Chimique & numéro de CAS	ANNEXE XVII DE REACH	ANNEXE XIV DE REACH	EC 1005/2009	EC 850/2004	EC 1107/2009	EC 649/2012	EC 2012/118
Ne s'applique pas	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L

N/L = Non listé; X = Listé

Toute réglementation européenne non mentionnée ci-dessus ne s'applique pas à ce produit.

SECTION 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS
RÉFÉRENCES
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

Disponibles sur demande

ACGIH – American Conference of Governmental Industrial Hygienists; **AIHA WEEL** – American Industrial Hygiene Association Workplace, limite d'exposition environnementale en milieu de travail; **CAESAR** – Computer Assisted Evaluation of industrial chemical Substances According to Regulations; **CAS** – Chemical Abstract Service; **CERCLA** – Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; **CE50** – concentration efficace, 50%; **CIRC** – Centre International de Recherche sur le Cancer; **EPA** – Agence de Protection Environnementale des É-U; **HMIS** – Système d'information sur les matériaux dangereux; **HSE** – Health and Safety Executive; **HSIS** – Système d'information sur les substances dangereuses; **IDLH** – Immédiatement dangereux pour la santé ou pour la vie; **IRFMN** – Ready Biodegradability Model; **ISS** – Istituto Superiore Sanità; **CL50** – Concentration létale, 50%; **LD50** – Dose létale, 50%; **MSHA** – Mine Safety and Health Administration; **NIOSH** – National Institute for Occupational Safety and Health; **NTP** – National Toxicology Program; **OSHA PEL** – Occupational Safety & Health Administration, limited d'exposition permissible; **QSAR** – Quantitative Structure-activity relationship; **REL** – Limite d'exposition recommandée; **SARA** – Superfund Amendments and Reauthorization Act; **SGH** – Système Général Harmonisé; **SIMDUT** – Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail; **STEL** – Limite d'exposition de courte durée; **TLV** – Valeur de seuil limite; **TWA** – Moyenne pondérée dans le temps

DERNIÈRE RÉVISION

02/2021

REMPPLACE

12/2017

Pour obtenir une liste des modifications apportées à la SDS depuis la dernière version, veuillez contacter MEDISCA à www.medisca.com

AVERTISSEMENT

Ce document a été créé en conformité avec les règlements de OSHA, Safe Work Australia et SIMDUT. L'information ci-dessus est considérée comme étant correcte mais ne prétend pas être exhaustive et ne devrait être utilisée comme guide seulement. L'information contenue dans ce document est basée sur l'état actuel de nos connaissances et s'applique au produit en ce qui concerne les mesures de sécurité appropriées. Cette information ne présente aucune garantie sur les propriétés du produit. MEDISCA® ne peut être tenu responsable pour tout dommage résultant de la manipulation ou du contact avec le produit mentionné ci-dessus. Les récipiendaires du produit doivent prendre la responsabilité d'observer les lois et les règlements existants.

INFORMATION SUPPLEMENTAIRE

Pour toutes exigences spécifiques à un pays qui ne figurent pas sur cette fiche de données de sécurité, veuillez demander la page supplémentaire de cette fiche de données de sécurité.